



Droit familial et garde d enfant

Par **varlin**, le **19/06/2009** à **22:01**

Bonjour, je vous adresse ce message car déjà, je vous avais contacté et je voudrais plus d'informations. J'ai un enfant avec un jeune homme qui n'en sait jamais occupé depuis sa naissance et ce lorsqu'il était avec moi. En ce moment et bien que ma fille porte mon nom et non le sien, dans quel cas peut-il jouir de ces droits et dans l'autre en être dépourvu car il boit fume de l'herbe...?? En cas d'un jugement et si j'en apporte la preuve le juge en tiendra-t-il compte?? Ces faits joueront-ils sur le jugement final?? S'il obtient un droit de visite, il laisserait à tout moment l'enfant à sa mère alors qu'elle n'a jamais voulu avoir de lien avec elle?? Le fait que sa mère l'ait abandonné peut-il jouer un rôle?? Dans le cas d'un droit de visite et en cas qu'il reconnaisse l'enfant, le juge va-t-il tenir compte pour une pension du fait que le père ne m'ait jamais donné un centime pour l'enfant?? merci d'avance

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **22:14**

Bonsoir,

Ce monsieur n'ayant pas reconnu votre fille [fluo] n'a aucun droit sur elle [fluo] cela vous a déjà été dit.

Par ailleurs, si ce monsieur reconnaît votre fille, le JAF statuera sur un droit de visite et d'hébergement et sur le montant d'une pension alimentaire, à condition que cette personne ou vous-même en fassiez la demande au JAF.

Cordialement.